La rénovation énergétique des bâtiments publics en Provence-Alpes-Côte d'azur

- Dynamique et enjeux -





Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement





Mai 2023

L'enjeu



Le parc tertiaire public dans la région est composé de 25 250 bâtiments représentant 24,6 millions de m², soit 20% des bâtiments et 34% de la surface tertiaire régionale.

Parmi ce parc public, le patrimoine bâti géré par les collectivités (Mairies, Intercommunalités, Départements et Région) est estimé à 19 400 bâtiments représentant 16,8 millions de m². Les collectivités territoriales constituent donc le gestionnaire principal de bâtiments tertiaires publics.

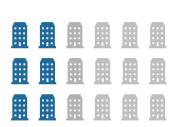
Source : estimation CERC PACA à partir de la modélisation Siterre réalisée par Energies Demain.

Compte tenu du constat dressé ci-dessus et du fort enjeu des économies d'énergie dans les bâtiments publics, la CERC et ses partenaires régionaux ont engagé en 2022 et pour la seconde année consécutive une étude des rénovations énergétiques des bâtiment publics.

Cette étude s'appuie sur une enquête auprès des collectivités territoriales de la région, réalisée au printemps 2022. Elle visait à comprendre la stratégie des collectivités en termes d'amélioration énergétique de leur parc bâti, ainsi qu'à mesurer le rythme de rénovation énergétique actuel. Cette enquête a été bien accueillie par les collectivités puisque 41% d'entre elles y ont répondu.

211 collectivités de la région ont répondu à l'enquête

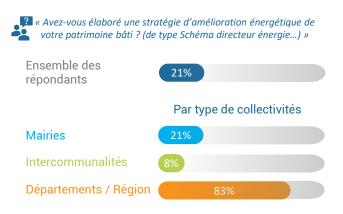
Ces collectivités répondantes gèrent plus de 7 447 bâtiments représentant 5 millions de m² (hors réponses incomplètes). Cela représente au moins **30% des bâtiments du parc tertiaire public** dans la région et au moins 20% de la surface de ce parc tertiaire public. (Extrapolation CERC à partir des données renseignées)





Les stratégies de rénovation énergétique se mettent en place

Plus d'une collectivité sur 5 déclarent avoir mis en place une stratégie



21% des répondants déclarent avoir mis en place une stratégie d'amélioration énergétique de leur parc bâti.

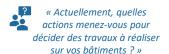
Les Départements / Région ont massivement mis en place une stratégie de type schéma directeur énergie / immobilier..., alors que les intercommunalités, souvent plus jeunes et qui gèrent un parc plus récent, n'ont que rarement structuré leur stratégie d'amélioration énergétique.

Par ailleurs, il y a logiquement un lien entre la présence d'un économe de flux / conseiller en énergie partagé (CEP) / référent énergie et la mise en place d'une stratégie d'amélioration énergétique. 59% des collectivités disposant d'une telle compétence ont mis en place une stratégie, contre 32% sans cette compétence.

3 profils de collectivités seront étudiés dans la suite de cette publication :

- Les collectivités ayant mis en place une <u>stratégie</u> (44 collectivités)
- Les collectivités sans stratégie formalisée mais disposant d'une compétence spécialisée : économe de flux/CEP/ référent énergie (49 collectivités)
- Les <u>autres</u> collectivités (118 collectivités)

Un recours important aux **audits énergétiques** pour identifier les bâtiments à rénover



55% des collectivités déclarent avoir engagé des audits énergétiques sur tout ou partie de leurs bâtiments pour pouvoir décider des travaux à réaliser en priorité. Pour 9% des collectivités, les audits concernent même la totalité des bâtiments du parc. Pour comparaison, lors de l'enquête menée un an plus tôt, 43% des collectivités déclaraient avoir engagé des audits énergétiques et 6% sur l'ensemble de leurs bâtiments.

Enfin, 9% déclarent utilisent un logiciel de suivi de la maintenance de type GEMAO.

Part des collectivités ayant réalisé des <u>audits</u> selon le profil Avec une stratégie Avec une compétence 63% Autres collectivités 41% Part des collectivités ayant réalisé des <u>audits sur l'ensemble</u> de leur parc bâti selon le profil Avec une stratégie 27% Avec une compétence 8% Autres collectivités 2%

En analysant la réalisation d'audits énergétiques par profil de collectivités, il ressort que les collectivités ayant mis en place une stratégie d'amélioration énergétique ont massivement réalisé des audits sur tout ou partie de leurs bâtiments (86% contre 70% lors de l'enquête précédente). C'est également le cas dans une moindre mesure pour les collectivités qui disposent d'une compétence spécialisée sur le sujet, la moitié d'entre elles ont réalisé des audits énergétiques (63% contre 53% auparavant).

La réalisation d'audits sur l'ensemble du parc bâti, qui permet d'élaborer une politique d'amélioration énergétique éclairée, a été réalisé par 27% des collectivités avec stratégie. En comparaison, les autres profils ont très rarement engagé cette action.

La dynamique de travaux énergétiques des collectivités

Près de la moitié des collectivités ont réalisé des travaux énergétiques en 2020 ou 2021



44% des répondants déclarent avoir réalisé des travaux énergétiques sur au moins un de leurs bâtiments en 2020 et/ou 2021.

Ce taux varie fortement par typologie de collectivités. La plupart des mairies de grandes villes ainsi que l'ensemble des Départements/Région déclarent avoir réalisé des travaux énergétiques, alors que cela ne concerne que 8% des intercommunalités (dont le parc est souvent plus récent et plus petit).

Mais cela représente peu de surface rénovée



Pour chaque collectivité qui a réalisé des travaux énergétiques en 2020 et/ou 2021, la surface touchée représente en moyenne l'équivalent de la surface d'un gymnase rénové par an.

Cet ordre de grandeur est évidemment très disparate, il varie de 90 m² pour un bâtiment rénové par une mairie en 2021 à 25 000 m² de travaux énergétiques réalisés par un Conseil Départemental en 2020 notamment pour le changement d'équipements de chauffage dans des collèges.

Une dynamique à la hausse en 2021

La proportion de collectivités ayant réalisé des travaux énergétiques a significativement augmenté en 2021 par rapport à 2020 et 2019 avec une surface moyenne rénovée qui a nettement augmentée.

	2019	2020	2021	Evolution 2021/2019
Part des collectivités ayant réalisé des travaux énergétiques	25%	33%	44%	7
Nombre moyen de bâtiments concernés	2,4	2,3	2,6	7
Surface moyenne concernée	2 450	1 660	2 500	7



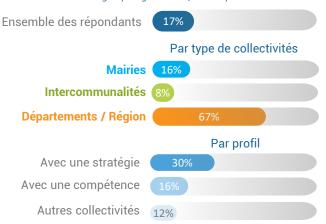
3 collectivités déclarent ne pas avoir réalisé de rénovations énergétiques car « l'ensemble des rénovations lourdes ont déjà été réalisés ».

Il s'agit d'une mairie de petite taille et de deux petites intercommunalités.

Et encore beaucoup de rénovations mono-gestes



« Parmi les rénovations énergétiques que vous avez réalisées en 2020 et 2021, certaines correspondent-elles à des rénovations énergétiques globales et/ou bouquets ? »



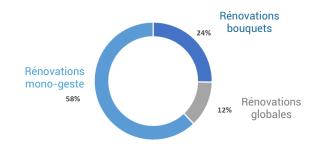
En regardant maintenant les collectivités qui ont réalisé une ou plusieurs rénovations de type bouquet d'action ou rénovation globale en 2020 ou 2021, le taux se réduit à 17%. Une collectivité sur 6 a expérimenté une ou plusieurs expériences valorisables, ce qui est de bon augure pour atteindre les objectifs qualitatifs de rénovation énergétique dans les années à venir (idéalement des rénovations globales permettant d'atteindre le niveau BBC rénovation selon le SRADDET).

16 % des Mairies ont réalisé récemment au moins une rénovation « bouquet ou globale », contre 8% des Intercommunalités et 67% des Départements/Région. Le profil de la collectivité joue également sur le taux de réalisation de rénovations « bouquet ou globale » à l'avantage des collectivités ayant mis en place une stratégie.

Les collectivités ayant réalisé des travaux énergétiques en 2020 et/ou 2021 ont été invité à renseigner le nombre de bâtiments concerné par type de rénovation énergétique.

58% des rénovations énergétiques renseignés sont des interventions de type mono-gestes. Les rénovations énergétiques multigestes (bouquet de travaux ou rénovation globale) représentent donc plus d'un tiers des travaux énergétiques (contre 24% lors de la précédente enquête), et dans 12% des cas la collectivité déclare qu'il s'agit d'une rénovation globale.

Note méthodo : sur la base de 320 bâtiments ayant fait l'objet de travaux énergétiques. Toutes les collectivités n'ont pas renseigné le nombre de bâtiments concernés.



Rénovation globale : « en intervenant sur l'ensemble des postes énergétiques simultanément ou successivement de manière complémentaire pour atteindre une rénovation performante énergétiquement. »

Quelles collectivités ont réalisé des rénovations globales ?

17 collectivités, soit 18% des collectivités ayant réalisé des travaux énergétiques, ont déclaré avoir réalisé au moins une <u>rénovation globale</u> en 2020 ou 2021. Elles ont réalisé au total 20 opérations de rénovation énergétique globales, pour une surface moyenne de 792m².

Le profil de ces collectivités est très variable puisqu'il s'agit aussi bien de petites mairies de moins de 2000 habitants que le Conseil Régional.

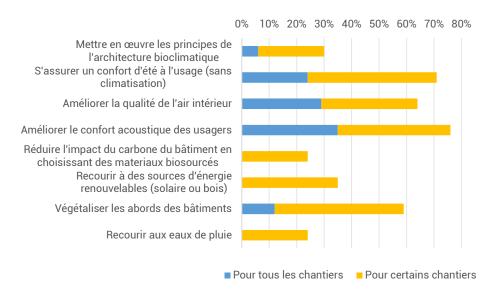
Comme sur les autres indicateurs, la mise en place d'une stratégie ou d'une compétence spécialisée est un facteur favorable mais n'est pas totalement discriminant. Entraigues-sur-Châteauroux-CC Golfe de la-Sorgue les-Alpes Saint-Tropez Aiglun Oppède Mane Althen-des-Région Forcalquier Paluds Sud La Fare-les-Gignac-la-Cadenet Oliviers Nerthe Draguignan

Les collectivités réalisant des rénovations énergétiques globales intègrent souvent d'autres thématiques environnementales

« Sur les rénovations énergétiques que vous avez réalisées en 2020 et 2021, les thématiques environnementales suivantes sont-elles traitées ? »

Base des répondants : 17 collectivités avant réalisé au moins une rénovation alobale.

Part des collectivités répondantes



3 thématiques en lien avec le confort (Acoustique, confort d'été et qualité de l'air) sont prises en compte par plus de la moitié des collectivités dans tout ou partie de leurs chantiers de rénovation énergétique. C'est également le cas de la végétalisation des abords du bâtiment.

D'autres thématiques à fort enjeu environnemental sont rarement intégrées plus (récupération d'eau de pluie, renouvelable énergie architecture bioclimatique) alors que ces collectivités ont réalisé en 2020 ou 2021 au moins une rénovation globale.

Les actions environnementales mises en œuvre par les collectivités

Les collectivités ayant réalisé des rénovations globales ont également été interrogées sur les actions environnementales qu'elles mettent en œuvre dans tout ou partie de leurs opérations de rénovation. Parmi la boite à outil d'actions à disposition des collectivités, les choix techniques en phase conception ou réalisation semblent privilégiées.



3 « Sur les rénovations globales que vous avez réalisées en 2020 et 2021, comment vous assurez-vous de la bonne prise en compte des thématiques environnementales? »

Base des répondants : 17 collectivités ayant réalisé au moins une rénovation globale.

CHANTIER À FAIBLE NUISANCES (24%)

La signature d'une charte en phase chantier parmi les actions les moins sollicitées.

PLAN DE COMPTAGE (30%)

L'anticipation du suivi de la performance à l'usage pour la conception d'un plan de comptage n'est pas encore systématisée.

ETUDES DE CONCEPTION SPECIFIQUES (41%)

Les études complémentaires de type Simulation Thermique Dynamique, Analyse de Cycle de Vie, Facteur de Lumière du Jour... sont sollicitées systématiquement ou occasionnellement par ¼ des collectivités.



CHOIX TECHNIQUES IMPACTANT (59%)

La moitié des collectivités concernées impose dans leurs opérations des choix techniques (brises soleil, forte isolation...).

TEST D'ETANCHÉITÉ À L'AIR (30%)

Un tiers des collectivités imposent la réalisation de test d'étanchéité lors des travaux de rénovation énergétique.

AMO QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE (47%)

Le recours à un accompagnement technique par un AMO qualité environnementale de plus en plus sollicité.

GESTION TECHNIQUE DU BATIMENT (47%)

La connaissance du patrimoine bâti semble s'améliorer



Un parc parfois difficile à identifier

La connaissance du parc bâti géré semble s'améliorer parmi les collectivités, elles sont proportionnellement plus nombreuses à être en mesure de renseigner le nombre de leurs bâtiments. Toutefois elles rencontrent encore des difficultés à renseigner les surfaces correspondantes.

6% seulement des répondants n'ont pas renseigné le nombre total de bâtiments composant le patrimoine bâti de la collectivité (contre 25% un an plus tôt)

Mais 50% des répondants n'ont pas renseigné la surface bâti correspondante (67% un an plus tôt)

Et pourtant les répondants occupent des fonctions qui peuvent nécessiter d'accéder facilement à la connaissance du patrimoine bâti de la collectivité : des responsables de services techniques, des responsables bâtiments, des responsables énergies, des directeurs ou directrices de services généraux...

Cette difficulté à accéder à l'information sur le patrimoine bâti se retrouve à la fois dans les mairies et les intercommunalités. Seuls les Départements et la Région semblent avoir accès plus facilement à ces informations, puisque tous ont renseigné le nombre de bâtiments en gestion.

L'entrée en vigueur du dispositif Eco-énergie tertiaire a sans doute favoriser l'identification du parc bâti géré par les collectivités, en vue de recenser leurs bâtiments assujettis à l'obligation d'économie d'énergie.

Un parc très diffus

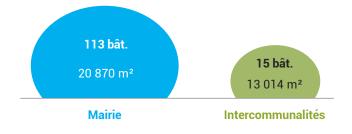


Moins d'un tiers des collectivités répondantes ont détaillé la répartition de leurs bâtiments par usage (26%). Ces informations semblent difficiles d'accès dans de nombreuses collectivités et certains l'ont confirmé en commentaires.

Malgré cela, il ressort clairement que le parc bâti géré par les collectivités territoriales est multiple et extrêmement diffus, en cohérence avec leurs nombreuses compétences :

- Administrations et bureaux
- Services techniques
- Petite enfance
- Enseignement primaire
- Enseignement secondaire
- · Santé et action sociale
- Culture
- Sport
- Loisirs
- Autres : édifices religieux, gendarmeries, logements de fonction...

Parc moyen par type de collectivité (sur la base de 140 répondants)

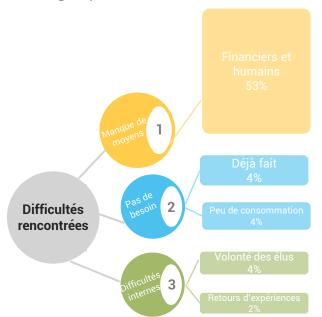


L'enjeu financier : un frein et un levier primordial pour les collectivités

Le manque de moyens, principal frein à la rénovation énergétique

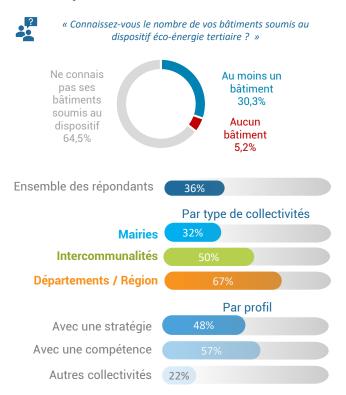
Les collectivités n'ayant réalisé aucune rénovation bouquet ou globale en 2020 et 2021 (à savoir 94 collectivités), ont été invitées à renseigner les éventuelles difficultés qu'elles ont rencontré.

- Le manque de moyen arrive en tête, et de loin, des principales difficultés ressenties par ces collectivités, qu'il s'agisse de manque de moyens financiers pour mener une opération ou de manque de moyens humains en interne.
- L'absence de besoin en rénovation énergétique est citée beaucoup moins souvent. Certaines collectivités considèrent que les rénovations lourdes ont déjà été réalisées ou bien sont prévues dans les 2 ans à venir. 4% des collectivités considèrent que leur parc ne présente pas une consommation excessive nécessitant d'engager des travaux énergétiques.
- Les autres difficultés internes à la collectivité sont très rarement citées, qu'il s'agisse de l'absence de volonté des élus, de la crainte de difficultés techniques sur les opérations ou le manque de retours d'expériences. Les difficultés techniques ou le manque de retours d'expériences sont cités quasi exclusivement par des petites mairies, qui citent également le manque de moyens humains.



L'enjeu du dispositif éco-énergie tertiaire (décret tertiaire)

Un manque de connaissance des bâtiments soumis au dispositif



36% des collectivités interrogées déclarent connaître le nombre de leurs bâtiments soumis au dispositif éco-énergie tertiaire : 30,3% compatibilisent un ou plusieurs bâtiments soumis au dispositif et 5,2% savent qu'ils ne gèrent aucun bâtiment concerné.

Toutefois, près de deux-tiers des répondants déclarent encore ne pas connaitre, leurs bâtiments qui entrent dans le périmètre soumis au décret.

Les Départements et la Région, qui semblent en avance sur l'identification des bâtiments soumis au dispositif, compatibilisent de nombreux bâtiments d'enseignement secondaire concernés. La répartition du nombre de bâtiments par usage est souvent incomplète pour les autres collectivités et s'affinera à mesure qu'elles, notamment les mairies, prendront connaissance de leur parc concerné.

Les collectivités disposant d'une stratégie ou d'une compétence spécialisée, ont plus souvent déclaré connaitre le nombre de leurs bâtiments soumis au dispositif. Toutefois, même parmi celles-ci nombreuses sont celles qui en 2022 n'ont pas encore analysé leur patrimoine sous le prisme de ce dispositif.

La modélisation Siterre du parc bâti régional réalisé par le bureau d'études Energies demain pour l'ADEME permet de connaître l'ordre de grandeur du nombre de bâtiments concernés par le dispositif éco-énergie tertiaire.

11 932 bâtiments comprenant 14 782 locaux sont concernés par le décret tertiaire dans la région, cela représente 12% des bâtiments tertiaires.

Parmi eux, la CERC estime que 6 899 locaux dépendent du secteur public, soit 48% des bâtiments concernés. Ce parc public soumis au dispositif se compose de nombreux établissements scolaires. Il apparait clairement que la majorité des bâtiments publics concernés entrent dans le domaine de compétence des collectivités territoriales.

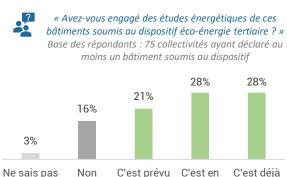
Source : estimation CERC PACA à partir de la modélisation Siterre

Répartition du nombre de bâtiments publics soumis au dispositif par usage Enseignement primaire 31% Enseignement secondaire 24% Enseignement secondaire 24% Autres 5% administration 19% Culture

Les collectivités les plus averties continuent d'avancer

cours

réalisé



pour

bientôt

Les collectivités ayant déjà identifié un ou plusieurs de leurs bâtiments soumis au dispositif éco-énergie tertiaire ont pour la plupart engagé ou prévu prochainement des études énergétiques de ces bâtiments. Pour un quart d'entre elles, les études sont même déjà réalisées.

Par ailleurs, plusieurs collectivités déclarent spontanément attendre les résultats des audits en cours pour planifier des rénovations énergétiques sur leurs bâtiments pour les années à venir. L'effet attendu par le dispositif éco-énergie tertiaire commence donc à se mettre en place et une accélération de la rénovation énergétique des bâtiments publics est attendue dans les années à venir.



Zoom sur les aspects techniques de certaines rénovations énergétiques

Suite à l'enquête du printemps 2022, une deuxième phase d'enquête a été réalisée dans la foulée auprès des collectivités avant réalisé des rénovations énergétiques de type bouquet ou de performance globale et acceptant de détailler les aspects techniques de ces rénovations énergétiques. Des questions sur les postes énergétiques touchés, le niveau de performance énergétique visé, les économies d'énergie et de CO2 réalisées, ou encore les montants d'opération leur ont été posées. 50 réponses exploitables ont été analysées.

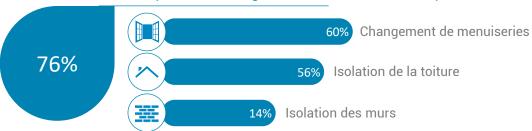
4 postes énergétiques touchés en moyenne par opération

Les 50 opérations analysées ici ont touché en moyenne un peu plus de 3 postes énergétiques, avec une majorité de proiets qui ont touché 4 postes et plus.

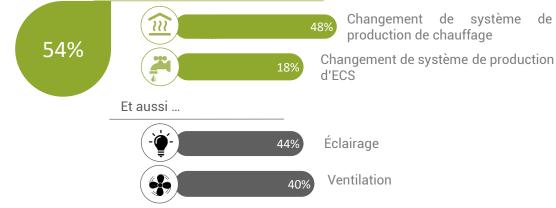


3 opérations sur 4 ont touché au moins un poste isolation





des opérations renseignées ont touché au moins un poste équipement



Près de 76% des opérations renseignées ont agi sur au moins un poste isolation pour leurs travaux, et 54% des opérations ont agi sur au moins un poste équipement. Au global, près de la moitié des opérations ont cumulé au moins un geste d'isolation avec un changement d'équipement. Le geste le plus fréquemment réalisé est le changement de menuiseries, présent dans près de 6 opérations sur 10, suivi par l'isolation de la toiture (56% des opérations) et le changement de système de production de chauffage. L'installation de ventilation ou le poste éclairage sont présents tous deux dans une vingtaine d'opérations sur 50.

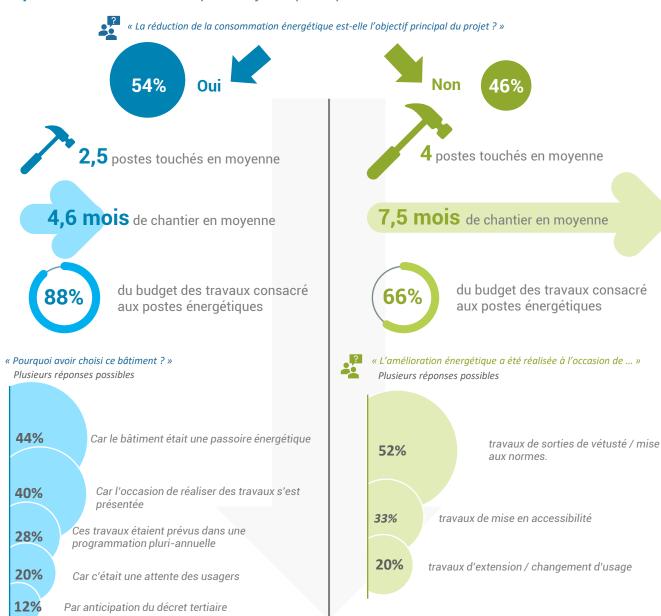
À noter que plus de la moitié des opérations ont concerné des bâtiments construits avant la première réglementation thermique (1975) et 32% ont même été construits avant 1945.

système



Zoom sur les aspects techniques de certaines rénovations énergétiques

6 opérations sur 10 avaient pour objectif principal la réduction des consommations



54% des opérations avaient pour objectif principal la réduction de la consommation énergétique. Pour près de la moitié d'entre elles, le bâtiment a été choisi car il s'agissait d'une passoire énergétique. 40% déclarent que les travaux ont été réalisé car l'opportunité s'est présentée.

Pour les opérations dont la réduction de la consommation énergétique n'était pas l'objectif principal, l'amélioration énergétique a été réalisée majoritairement à l'occasion de travaux de sortie de vétusté et/ou de remise aux normes. À noter que pour ces opérations, le nombre de postes touchés est en moyenne plus élevé que pour les opérations dont la réduction de la consommation énergétique était l'objectif principal, les travaux de remise aux normes ou de sortie de vétusté demandant en effet d'agir sur plus de postes. De même, les travaux réalisés durent en moyenne plus longtemps que les travaux visant principalement à réduire la consommation énergétique du bâtiment.

Les opérations qui ont pour objectif principal la réduction des consommations énergétiques consacrent en moyenne 88% de leur budget à des travaux sur les postes énergétiques, contre 66% du budget, ce qui est tout de même important, pour les opérations qui ne visaient pas principalement une réduction des consommations énergétiques.

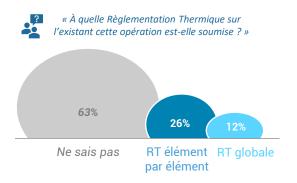


Zoom sur les aspects techniques de certaines rénovations énergétiques

La RT globale semble peu connue des maîtres d'ouvrage publics

Moins d'un huitième des maîtres d'ouvrage public ayant répondu indiquent que leur opération de rénovation a été soumise à la RT globale, et un quart indiquent qu'elle a été soumise à la RT élément par élément. Cela veut surtout dire que plus de la moitié des répondants n'ont pas su répondre à cette question. La réglementation à laquelle est soumise l'opération est donc peu connue par le chargé d'opération au sein de la collectivité (cette information doit être en possession du maître d'œuvre).

Dans le même ordre d'idée, très peu de répondants indiquent avoir viser une performance énergétique meilleure que l'existant (seuls 20% des répondants affirment par exemple viser un niveau BBC ou passif, les autres se contentant du niveau réglementaire) ou avoir inscrit leur opération dans une démarche environnementale (moins de 8% des répondants indiquent avoir engagé leur bâtiment en rénovation dans une démarche BDM, seule démarche environnementale citée).



Les caractéristiques environnementales des opérations sont **très peu renseignées** par les maîtres d'ouvrage publics

?

« Quelles sont les caractéristiques environnementales (étiquette énergétique – DPE – consommation énergétique et émissions de CO2) du bâtiment avant et après travaux ? »

82 %

Des répondants n'ont pas su répondre à ces question

Seuls 9 des 50 répondants ont pu indiquer les caractéristiques environnementales du projet (étiquettes énergétiques, consommation énergétique, émission de CO2). Les aspects techniques des rénovations énergétiques dans le parc public semblent donc méconnus des collectivités, même de la part des référents techniques du projet. Il s'agit :

- soit d'informations non disponibles (pas d'outils de suivi des consommations ou d'étude énergétique...), cela confirme la difficulté des collectivités à connaître leur parc bâti et suivre sa consommation.
- soit l'information existe mais est **difficile à obtenir**; pour ces collectivités, des analyses de consommation ont par exemple été réalisées avant et/ou après travaux par des bureaux d'étude externes (plus de la moitié des collectivités ayant répondu indiquent en effet avoir fait appel à un maître d'œuvre externe pour leurs opérations), et l'information doit donc être récupérée auprès de ces derniers. Ce qui est compliqué à réaliser pour la grande majorité des collectivités, par manque de temps, de ressources ou de transmission d'information en interne.

Pour conclure,

Des travaux énergétiques sont fréquemment réalisés par les collectivités dont une part importante est constituée de rénovations de type bouquet ou de performance globale, et la dynamique semble légèrement s'accélerer au fil des années. Ces retours d'expérience pourraient constituer un socle important à l'heure de l'élaboration d'une stratégie d'amélioration énergétique du patrimoine de la collectivité, mais rare sont les rénovations énergétiques faisant l'objet d'un suivi de la performance des travaux par le maître d'ouvrage.

Par ailleurs, la gestion patrimoniale semble très limitée sur l'aspect amélioration énergétique pour de nombreuses collectivités. Elles gèrent l'urgence comme la panne d'un équipement ou la vétusté, mais le manque de connaissance de leur parc bâti et la difficulté à identifier les gisements d'économie d'énergie ne leur permet pas d'engager une planification sur le long terme des travaux énergétiques à réaliser.

La contrainte du dispositif éco-énergie tertiaire qui s'applique aux collectivités avec des grands bâtiments en gestion, semble déjà amorcer une dynamique de planification, d'audits des bâtiments concernés et de travaux énergétique chez certaines d'entre-elles. Cette dynamique pourrait se traduire par une hausse des travaux énergétiques dans les années à venir. La qualité de ces rénovations énergétiques dépendra de l'accompagnement financier mais aussi technique qui sera proposé à ces collectivités qui rencontrent des difficultés sur ces aspects.

Méthodologie de l'enquête

Cette enquête a été réalisée pour la première fois par la CERC PACA en 2022 pour répondre au besoin de connaissances de ses partenaires : la DREAL, la Région Sud, la Délégation Régionale de l'ADEME et des membres de la CERC représentants de la filière construction dans la région.



Toutes les collectivités de la région :

- Communes,
- Intercommunalités,
- Départements,
- Région

Hors mairies de petits villages (moins de 1 000 habitants).

Invitation envoyée par mail aux services en charge de la gestion des bâtiments de la collectivité.

Enquête auto-administrée, réalisée en 2022.

Le taux de réponse est satisfaisant (43%). Il s'élève à 71% pour les départements / région, à 56% pour les intercommunalités et à 41% pour les mairies. L'ensemble des territoires de la région sont également représentés.

Les collectivités ayant réalisé des rénovations énergétiques bouquet ou globales et volontaires ont ensuite été interrogées dans la foulée sur les aspects techniques de certaines opérations précises.

Note méthodologique : Les surfaces rénovées et les surfaces totales composant le patrimoine de la collectivité étant trop peu renseignées, signe d'une difficulté pour certaines collectivités d'accéder à ces données, il n'a pas été réalisé d'extrapolation du nombre de bâtiments et de la surface rénovée à l'ensemble des collectivités de la région.

Avec le concours des Membres de la CERC

































Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur





